

Plein feu sur l'environnement

**“Wu'tun'e wee'zoo
yi'yalh, whes'keghe s'o
ududeh'chi oo's'o
ghu'nuyelh'o.”**

(« Faisons en sorte que nos
enfants soient fiers de suivre les
traces de nos pas. »)

Devise de la bande indienne de
McLeod Lake



2

**Chefs de file pour la
conservation des espèces**

3

**Les évaluations
environnementales en
vertu de l'Accord-cadre**

3

**En passant, ce ne
sont pas des règlements!**

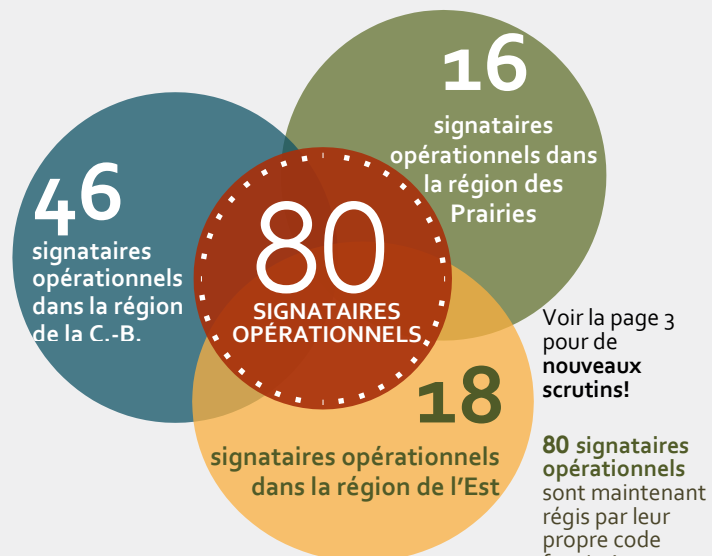
4

**Gestion des risques
environnementaux / ENVIRO 101**

Gardiens de la terre

Ce numéro du Bulletin foncier est consacré à la gestion de l'environnement en vertu de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nations (Accord-cadre). Il aborde brièvement certains enjeux environnementaux vécus par les communautés signataires dans l'ensemble du pays.

Le Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières Nations (CRGTPN) emploie un certain nombre de conseillers dans le domaine de l'environnement et de l'élaboration et de l'application des lois, entre autres domaines de spécialité, et il offre de nombreux services de soutien aux communautés signataires à cet égard. Notre spécialiste interne en matière d'élaboration et d'application des lois, Andrew Beynon, ainsi que Jennifer Predie et Michelle Delorme, conseillères en environnement et en application des lois, ont rédigé des articles pour ce numéro illustrant quelques-unes des nombreuses possibilités offertes par l'Accord-cadre.



Appui continu à l'Accord relatif à la gestion des terres des Premières nations dans le cadre du budget fédéral 2018

Le 27 février 2018, le Canada annonçait la poursuite de son soutien à l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières nation (l'Accord-cadre) dans le cadre du budget 2018. L'investissement par le Canada de 143,5 M\$ sur une période de 5 ans (commençant en 2018) et de 19 M\$ par année par la suite, permettra à 50 Premières nations supplémentaires d'adhérer à l'Accord-cadre au cours de 5 prochaines années.

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE BUDGET FÉDÉRAL EN FORMAT .PDF](#)

NOS RÉUSSITES

Chefs de file pour la conservation des espèces

Partout au pays, les communautés signataires de l'Accord-cadre s'affairent à protéger les espèces menacées de déclin. Elles consacrent de nombreux efforts pour s'assurer que des mesures de conservation appropriées sont mises en place afin de protéger des populations d'espèces vulnérables et leur habitats essentiels.



Pour plus d'information veuillez consulter :

- [Projet de rétablissement de l'ours grizzly de l'ANO](#)
- [Loi sur les pêches de la Première nation Nipissing](#)
- [Programme des espèces en péril de Magnetawan](#)

RÉTABLISSMENT DE L'OURS GRIZZLY

L'Alliance de la Nation Okanagan (ANO) comprend huit communautés Syilx, incluant les bandes indiennes d'Okanagan, d'Osoyoos et de Penticton, ainsi que la Première nation de Westbank. En partenariat avec les Nations Nlaka'pamux, Secwepemc, St'at'imc et Sto:lo, l'Université de l'Alberta et d'autres initiatives de conservation, l'ANO étudie les besoins de gestion de l'habitat et les densités de populations de grizzlis afin de mettre en place les mesures nécessaires visant à favoriser leur rétablissement dans les régions où ces populations ont connu un déclin.

GESTION DES PÊCHES DU LAC NIPISSING

La Première nation Nipissing (PNN) s'est vu décerner le prix Or de l'Institut d'administration publique du Canada (IAPC) pour la collaboration stratégique concernant une ressource partagée. Ce prix souligne le rôle essentiel de la PNN en tant que protectrice de la pêche au lac Nipissing. La PNN a pris d'importantes mesures pour assurer la présence d'une population de pêche saine et durable en équilibrant les droits issus de traités et de récolte avec les besoins commerciaux de la région. Le gouvernement de l'Ontario et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) ont reconnu la Chi-Naaknigewin (Constitution) et la loi sur les pêches de la PNN. La loi sur les pêches de la PNN fait partie intégrante du système de réglementation de la province, une première en Ontario!

PROGRAMME DES ESPÈCES EN PÉRIL DE MAGNETAWAN

La Première nation de Magnetawan (PNM) a commencé à élaborer son propre système de permis en vertu de son code foncier. En s'appuyant sur les connaissances et l'expérience acquises au cours des sept années d'application du système de permis de la Loi sur les espèces en péril (LEP), la PNM continuera d'étudier les nombreuses espèces en péril du territoire de Magnetawan. La PNM a établi des partenariats avec divers groupes de conservation et des établissements d'enseignement pour poursuivre le travail de protection de ces espèces. La communauté a élaboré de solides concepts d'atténuation et de planification des terres pour gérer la fragmentation de l'habitat et les enjeux de connectivité. Les programmes de sensibilisation et d'intendance communautaires comprennent des séances de participation et des ateliers communautaires, ainsi que des occasions de participations des étudiants et des bénévoles pour l'identification des espèces et la protection et la restauration de l'habitat. Des espèces en péril, comme la tortue mouchetée et le crotale Massasauga sont étudiées à l'aide de technologies de pointe comme la télémétrie et le suivi à l'aide d'appareils GPS.

VOTRE COMMUNAUTÉ A-T-ELLE UN PROJET DE CONSERVATION QU'ELLE SOUHAITE PARTAGER?


FAITES-NOUS LE SAVOIR!

Séance de réflexion sur l'environnement et les ressources naturelle :

13 au 15 mars 2018

Vous souhaitez consulter les présentations?

[CLIQUEZ ICI](#) pour les télécharger.



Les signataires de l'Accord-cadre dans l'ACTUALITÉ :

La Première nation Songhees prépare sa candidature pour les Jeux autochtones de l'Amérique du Nord de 2020
Global News
26 février 2018

Changements à venir au parc Mississagi
Elliot Lake Standard
7 mars 2018

Dévoilement d'un nouveau projet pour la réserve de Keeskeemaquah
Arrowhead
16 mars 2018

Douze organisations choisies pour aider les municipalités du pays à s'adapter aux impacts du changement climatique
Living Architecture Monitor
20 mars 2018

Un nouveau tribunal autochtone reçoit les éloges du procureur général de la C.-B.
My Prince George Now
25 mars 2018

Les protecteurs de la réserve de Long Lake 58 célèbrent leur communauté plus sûre
Net News Ledger
26 mars 2018



L'évaluation environnementale en vertu de l'Accord-cadre

Jennifer Predie
Spécialiste de l'environnement et de l'application des lois du CRGTPN

Les évaluations environnementales sont en quelque sorte les boules de cristal en matière de protection environnementale. Elles s'appuient sur la meilleure information disponible pour prédire les impacts potentiels d'un projet ou d'une activité sur l'environnement avant l'exécution de travaux. Les évaluations environnementales (ÉE) sont des outils utiles pour les décideurs des PN, car elles leur permettent de déterminer si un projet ou une activité se déroulant sur les terres de réserve devrait obtenir le feu vert compte tenu des préoccupations et des priorités environnementales de la Première nation.

L'Accord-cadre reconnaît le pouvoir des Premières nations concernant l'élaboration de leur propre processus d'ÉE. Ce processus doit être conforme à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) et peut – et devrait – intégrer les valeurs traditionnelles et culturelles de la Première nation lors de l'évaluation des impacts potentiels et de la prise de décisions concernant un projet. L'Accord-cadre précise que tant qu'une Première nation n'a pas adopté son propre processus d'ÉE, les ÉE doivent être exécutées conformément aux dispositions de l'accord distinct conclu avec le Canada.

Il s'agit du processus intérimaire d'ÉE. L'Accord-cadre prévoit également que « sera un élément déclencheur du processus...
...(suite).

[\[CLIQUEZ ICI POUR L'ARTICLE COMPLET\]](#)



En passant, ce ne sont pas des règlements

Andrew Beynon,
Conseiller en élaboration et application des lois

Parfois, j'entends parler de « règlements » dans les discussions portant sur les pouvoirs législatifs en vertu des codes fonciers. L'Accord-cadre reconnaît en fait le pouvoir des Premières nations régies par un code foncier d'adopter des « lois des Premières nations ».

Les municipalités ont des règlements, et la *Loi sur les Indiens* prévoit l'adoption de règlements, alors pourquoi serait-il préoccupant de faire référence aux lois adoptées en vertu des codes fonciers en les désignant sous l'appellation de règlements? Le terme règlements tend à être utilisé pour les règles internes de petites organisations plutôt que des gouvernements. Ainsi, un club sportif ou un organisme de bienfaisance peut établir des règlements pour décrire les politiques ou les attentes des membres. Bien entendu, il n'y a rien de mal à cela, mais on ne parle pas habituellement du gouvernement du Canada ou du gouvernement de l'Ontario qui adopte des règlements. Les gouvernements des Premières nations visées par l'Accord-cadre sont de véritables gouvernements dotés à la fois d'un pouvoir législatif et d'un pouvoir de décision sur les terres, les ressources naturelles et l'environnement. La reconnaissance par le Canada des « lois des Premières Nations » en vertu de l'Accord-cadre est dans les faits une reconnaissance de l'importance du pouvoir de gouvernance accordé aux Premières Nations régies par l'Accord-cadre.

Les règlements administratifs sont donc habituellement utilisés par de petites organisations comme les clubs sportifs qui ne sont pas des gouvernements, mais pourtant, les municipalités adoptent des règlements et la *Loi sur les Indiens* prévoit l'adoption de règlements, alors pourquoi se soucier de l'expression « règlement » ...*(suite)*

[\[CLIQUEZ ICI POUR L'ARTICLE COMPLET\]](#)

La PN des Chippewas de Rama vote OUI!



Le 17 février 2018, la PN des Chippewas de Rama est devenue la 79^e signataire de l'Accord-cadre à ratifier son code foncier communautaire! Fait à noter, 91% des électeurs ayant participé au scrutin ont voté en faveur du code foncier!

La PN de Kwaw-Kwaw-a-pilt vote OUI!



Le 10 avril 2018, les membres de la PN de Kwaw-Kwaw-a-pilt (PNKKA) ont voté à 93% en faveur de l'adoption de leur code foncier. La PNKKA est la 80^e Première nation maintenant régie par son propre code foncier.

Gestion des risques environnementaux

Andrew Beynon

Conseiller en élaboration et applications des lois du CRGTPN

De nombreuses Premières nations appliquent une gouvernance environnementale de plus en plus rigoureuse. Les enjeux de gouvernance environnementale sont multiples, par exemple l'amélioration des installations de gestion des déchets, l'introduction de programmes de recyclage, la promulgation de lois pour contrôler les déversements illégaux et le travail avec les enseignants pour sensibiliser les écoles aux questions environnementales. De telles initiatives stimulantes peuvent entraîner des changements spectaculaires, mais il faut reconnaître qu'une gestion environnementale rigoureuse exige beaucoup de travail de la part des gestionnaires des terres et des gouvernements des Premières nations.

J'entends souvent des préoccupations au sujet de la prise en charge des questions environnementales, en particulier de ceux qui étudient la possibilité d'adopter des codes fonciers. Il n'y a pas de solution simple ou magique, mais je souhaite offrir quelques suggestions. J'espère obtenir des réactions de la part des gestionnaires des terres et d'autres suggestions afin que nous puissions tous identifier les pratiques exemplaires au fil du temps.

L'Accord-cadre confirme que le Canada demeure responsable des actes et omissions du passé, mais il prévoit également que les Premières nations assumeront la responsabilité des actes et des omissions pour l'avenir. J'ai entendu des préoccupations voulant que cela pourrait exposer les Premières nations à des risques environnementaux potentiellement catastrophiques, à des coûts de nettoyage qu'ils ne peuvent se permettre et, au pire, à la faillite et à la vente de terres de réserve. Il est judicieux d'y réfléchir attentivement, et surtout d'analyser les risques, mais je pense qu'il y a plusieurs solutions à ce défi ... (suite).

[\[CLIQUEZ ICI POUR L'ARTICLE COMPLET \]](#)

GESTION ENVIRONNEMENTALE

ENVIRO 101 :

Michelle Delorme

Conseillère en environnement et application des lois du CRGTPN

L'article qui suit donne un aperçu de la législation environnementale applicable sur les réserves au Canada. Les terres des Premières nations relèvent de la compétence exclusive de la Couronne fédérale, mais les provinces ont le pouvoir exclusif de légiférer sur la gestion des terres et des ressources naturelles provinciales. La plupart des lois régissant la gestion de l'environnement sont provinciales, par exemple, la gestion des sites contaminés. Bien qu'il y ait quelques exceptions, les lois provinciales ne s'appliquent généralement pas aux terres des Premières nations. La Couronne fédérale ne peut pas créer de lois en matière de gestion de l'environnement qui interfèrent avec les pouvoirs provinciaux en vertu de l'alinéa 92 (5) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, mais il pourrait créer de telles lois pour régir les terres des Premières nations. À ce jour, le Parlement n'a pas pris de mesures efficaces et la législation fédérale en matière d'environnement ne prévoit pas de régime de gestion efficace ou complet pour les terres de réserve. Il en résulte ce que l'on appelle communément une « lacune réglementaire ».

Cet article s'adresse aux Premières nations qui administrent leurs terres de réserve indépendamment d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC), par l'entremise d'un code foncier ... (suite)

[\[CLIQUEZ ICI POUR L'ARTICLE COMPLET \]](#)

ADMINISTRATEURS DU CONSEIL CONSULTATIF DES TERRES :

PRÉSIDENT : Robert Louie

COLOMBIE-BRITANNIQUE :

Conseiller Jason Campbell
Chef Maureen Chapman
Grand chef Joe Hall
Chef Gordon Planes
Leah George-Wilson

RÉGION DES PRAIRIES

Chef Austin Bear
Chef Darcy Bear
Paul Chief
Clifford Tawpisin Jr.

RÉGION DE L'EST :

James Cada
Chef Gerry Duquette
Phillip Goulais
Chef Kelly LaRocca
Conseiller William McCue

RÉUNIONS ET PRÉSENTATIONS DES ADMINISTRATEURS DU CCT :

RÉGION :	ADMINISTRATEURS	RÉUNION :	DATE :
Toutes	Tous	Conférence sur la préparation	02/27-28/2018
Toutes	R.Louie	Ministres de l'Ontario	03/01/2018
C.-B.	R.Louie	Groupe de travail des PNCB sur la fiscalité	03/05/2018
Toutes	R.Louie	Séance de mobilisation du Canada : DNUDPN	03/21/2018
Toutes	L.George-Wilson	Arpentiers nationaux	03/29/2018
Est	P.Goulais	Conférence sur les ressources de Magnetawan	03/29/2018

CONSEIL CONSULTATIF DES TERRES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE :

26 et 27 juin 2018

River Rock Casino Resort, Richmond (C.-B.)

**Invitation des PN
opérationnelles**

(cliquez ou télécharger ou
visitez www.labrc.com)

**Invitation des PN
en développement**

(cliquez ou télécharger ou
visitez www.labrc.com)



CENTRE DE RESSOURCES SUR LA GESTION DES TERRES DES PREMIÈRES NATIONS INC.

📍 : C.P. 1022, Sutton West, Ontario L0E 1R0

☎ : (888) 985-5711 / téléc. : (866) 817-2394

✉ : communications@labrc.com

www.labrc.com

www.facebook.com/FNLMRC/